

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à dénomination d'artère
sur la commune de Lancy

27 juin 2018

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009;

vu la proposition de la commune de Lancy du 13 mars 2018;

vu le préavis de la commission cantonale de nomenclature du 26 mars 2018,

ARRÊTE :

1. Il est donné le nom de : **chemin de l'Adret**

à la portion de voie partant de l'avenue Eugène-LANCE jusqu'au chemin des Mérinos.

L'adret est le versant d'une vallée qui bénéficie de la plus longue exposition au soleil.

Code voie : 65021

Entrée en vigueur : 1^{er} juillet 2018

2. Cette dénomination doit être utilisée uniformément dans les relations officielles ainsi que dans tous les supports d'information officiels.

Communiqué à :

CHA/LG	1 ex.
DT	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :